



Directive sur les droits de l'homme

(Situation : novembre 2021)

Nous sommes convaincus que nous ne pourrons réussir à long terme que si nous reconnaissons, respectons et protégeons les droits de l'homme. Notre directive en matière de droits de l'homme présente les principes fondamentaux qui sont ancrés dans nos processus commerciaux, nos valeurs et notre culture afin de s'assurer qu'Orion n'est pas impliquée dans des activités qui violent directement ou indirectement les droits de l'homme. Il est de notre responsabilité de garantir ces principes au sein de toute notre entreprise. Par ailleurs, nous attendons de tous les parties prenantes, qu'il s'agisse de partenaires commerciaux, de vendeurs ou de fournisseurs, qu'ils s'engagent à respecter les droits de l'homme dans le monde entier.

Nous respectons et soutenons les normes internationales de protection et de promotion des droits de l'homme, telles qu'elles sont décrites dans les documents suivants :

- les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies ;
- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; et
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Lorsque le droit national et les droits de l'homme internationaux divergent, nous suivons la norme supérieure. Lorsqu'ils se contredisent, nous nous en tenons au droit national tout en cherchant des moyens de tenir compte des droits de l'homme internationaux dans la mesure du possible.

La directive d'Orion en matière de droits de l'homme montre notre engagement à soutenir et à promouvoir les droits de l'homme en faveur de toutes les parties prenantes, y compris nos clients, nos employés, nos actionnaires, nos investisseurs et les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. En matière de respect des droits de l'homme, nous nous réclamons des principes suivants :

Comportement éthique dans les affaires – – Comme indiqué dans notre Code de déontologie, nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique d'entreprise. Celles-ci s'appliquent à tous les employés dans l'exercice de leurs fonctions. Nous attachons une grande importance à ce que toutes les transactions au nom d'Orion soient effectuées avec honnêteté et intégrité ainsi qu'en conformité avec les lois et les réglementations en vigueur.

Protection des droits des employés – – Nous pensons que tous les employés méritent d'être traités avec intégrité et respect. C'est pourquoi nous favorisons un environnement de travail basé sur la transparence et la confiance. Nous versons à nos employés des salaires compétitifs et respectons les lois en vigueur sur les salaires, les horaires de travail, les heures supplémentaires et les prestations sociales ainsi que les directives internationales sur le travail.



Diversité et inclusion – Nous soutenons et favorisons la diversité et l’inclusion au sein de notre entreprise et des organisations avec lesquelles nous travaillons, en créant des lieux de travail sans discrimination ni harcèlement en fonction de la race, du sexe, de la couleur, de l’origine nationale ou sociale, de l’appartenance ethnique, de la religion, de l’âge, du handicap, de l’orientation sexuelle, de l’identité et de l’expression de genre, des opinions politiques ou de tout autre statut protégé par la législation en vigueur. Nous nous engageons en faveur de la protection des droits des femmes. Nous nous engageons à offrir les mêmes chances à tous les employés, à nous abstenir de toute pratique discriminatoire et à favoriser un environnement de travail sans harcèlement, violence et intimidation.

Un lieu de travail sûr et sain – Notre principe est d’offrir à tous nos employés un lieu de travail sûr, sain et productif, conforme à toutes les lois, règlements et directives internes en vigueur.

Travail forcé et commerce des êtres humains – Nous nous engageons à prévenir et à interdire le travail forcé sous toutes ses formes, y compris toutes les formes d’esclavage moderne et de commerce des êtres humains.

Travail des enfants – Nous ne participons pas et ne tolérons pas non plus l’emploi ou l’exploitation illégale des enfants.

Liberté d’association et négociations collectives – Nous respectons les principes de la liberté d’association et des négociations collectives. Nous nous référons à l’Organisation internationale du travail et à ses conventions fondamentales.

Tous les employés, les partenaires commerciaux, les clients et toute autre partie prenante peuvent signaler des manquements à la directive des droits de l’homme ou aux lois en vigueur sur le « portail de lancement d’alertes » d’Orion – pour plus de détails, veuillez consulter [Orion Engineered Carbons | Soutenez-nous \(orioncarbons.com\)](#). Nous garantissons la confidentialité dans le cadre des dispositions légales.
